Département du Bas-Rhin Arrondissement de SAVERNE

# Commune de SCHERLENHEIM

# Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal



## Date de convocation 13 février 2024 Séance du 20 février 2024

Sous la présidence de Mme Marie-Paule LEHMANN, Maire Secrétaire de séance : Pierre LENGENFELDER Elus : 11 - En fonction : 10 - Présents ou représentés : 7

<u>Présents</u>: Marie-Paule LEHMANN, Pierre LENGENFELDER, Julien BURY, Olivier

LAUGEL, Noémie LAUGEL, Guy LUTZ, Barbara NUSS

Absente excusée : Gaëlle LENGENFELDER, Alain LAUGEL, Monique DEBUS

## **ORDRE DU JOUR**

- 1) Election du secrétaire
- 2) Approbation du Procès-verbal du 30 octobre 2023
- 3) Approbation du Procès-verbal du 22 janvier 2024
- 4) Approbation du compte financier unique 2023 (CFU)
- 5) Achat débrousailleuse
- 6) Demande d'adressage Monsieur et Madame GRASSWILL
- 7) Divers

Election du secrétaire : Pierre LENGENFELDER Approbation du PV du 30 octobre 2023 – unanimité Approbation du PV du 22 janvier 2024 – unanimité

# 1/7.1 Décisions budgétaires

**Approbation du Compte Financier Unique 2023** 

### DCM04-2024B

Madame le Maire rappelle le passage de la commune en nomenclature M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et au compte financier unique en lieu et place des comptes administratif et compte de gestion.

La balance générale du compte financier unique 2023 se présente comme suit :

#### Fonctionnement:

 Dépenses
 80 970,22€

 Recettes
 280 990,70€

 Excédent
 200 020,48€

Investissement:

 Dépenses
 43 843,19€

 Recettes
 44 304,88€

 Excédent
 461,69€

Résultat net 2023- Excédent 200 482,17€

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

#### **APPROUVE**

- ➤ Le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2023
- > L'affectation des résultats

RI- Article 001 « Excédent reporté » RF-Article 002 « excédent reporté »

461,69€ 200 020,48€

Le Maire quitte la salle pour le vote

Adopté à	l'unanimité	

# 2/ 1.1 Marchés publics Acquisition débrousailleuse

#### DCM05-2024B

Madame le Maire rappelle l'aménagement du Jardin « Au bonheur d'Hugo » afin de permettre l'entretien de cet espace et des autres espaces verts sur la commune elle propose l'acquisition d'une débrousailleuse.

Elle présente le devis de l'entreprise AGRIMAT d'un montant de 674.25€ HT pour un modèle HONDA

#### Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **VALIDE** l'acquisition d'une débrousailleuse
- AUTORISE Madame de Maire à signer le devis d'un montant de 674.25€ HT
- AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater cette dépense d'investissement avant vote du budget dans le cadre de l'article 1612-1 du CGCT comme suit

N°	Fournisseur	Libellé	Montant HT	Article
,	AGRIMAT	Débroussailleuse	674.25€	2188

Adopté à l'unanimité